

Annexe 3 – Charte du jardinier

La Ville d'Annonay met à disposition des habitants des espaces du domaine public afin qu'ils puissent les jardiner. Chaque nouveau projet de végétalisation (sélectionné par un jury) comportera l'aménagement du site par le service Espaces Verts de la ville, l'entretien étant ensuite à la charge du demandeur dans les conditions définies par la présente Charte du Jardinier. En prenant part à l'opération, l'habitant-jardinier participe à l'amélioration de son cadre de vie et favorise la biodiversité.

En signant cette charte, il s'engage à choisir des végétaux adaptés au site végétalisé, à jardiner dans le respect de l'environnement et à entretenir son jardin pour en limiter les contraintes pour les autres usagers.

Le signataire de la présente charte s'engage à :

1. Je jardine dans le respect de l'environnement

- Ne pas utiliser de produits chimiques :
 - pas de désherbants (l'habitant-jardinier s'engage à désherber les sols manuellement)
 - pas de pesticides
 - pas d'engrais minéraux (seule la fumure organique est autorisée, c'est-à-dire le compost ménagé ou le terreau par exemple)
- Assurer l'entretien horticole du jardin :
 - Soins des végétaux (arroser les végétaux si nécessaire, toujours de façon économe : en arrosant au pied plutôt que par aspersion et en installant du paillage lorsque possible et en récupérant les eaux pluviales si possible)
 - renouveler les végétaux si nécessaire
- Limiter le travail du sol à 20 cm de profondeur, le bénéficiaire est responsable des dommages causés du fait du non respect de ses obligations, et en particulier si, sans y avoir été préalablement autorisé :
 - il augmente l'emprise qu'il est autorisé à jardiner,
 - il dépasse la profondeur maximum d'affouillement prévue dans la charte du jardinier,
 - il réalise des travaux de terrassement sur le domaine public
 - il procède à des installations de superstructures, susceptibles de faire obstacle à la libre circulation des usagers ou de provoquer des accidents.

1. Je choisis des végétaux adaptés au site

- Choisir des plantes adaptées au climat et au sol
- ne pas cultiver de plantes invasives

L'habitant s'engage à ne pas faire de culture à but lucratif sur ces nouveaux espaces végétalisés.

1. J'entretiens mon jardin dans le respect des autres usagers

- tailler régulièrement les végétaux
- ne pas utiliser d'outil mécanique pour l'entretien de l'espace
- nettoyer l'espace jardiné des déchets de tout type (papiers, canettes, etc.), ainsi que ses abords des déchets verts issus des plantations

4. Je favorise le lien social, la solidarité, la citoyenneté et la convivialité

- définir un règlement du jardin en concertation avec tous les usagers, pour en définir le fonctionnement
- aménager le jardin afin qu'il soit accueillant et adapté à tous
- accueillir les nouveaux jardiniers et les visiteurs
- être solidaire
- respecter les autres jardiniers, les visiteurs et le lieu
- communiquer avec bienveillance
- impliquer le jardin dans la vie de quartier
- transmettre les valeurs des jardins partagés

Je (nous) soussigné(s) :

Site concerné :

atteste(ons) avoir pris connaissance de la charte du jardinier et consens/consentons à appliquer les conseils qui y sont énoncés :

Date :

Signature :